

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS****ARRONDISSEMENT
ARRAS****COMMUNE
DAINVILLE****SEANCE ORDINAIRE**

Réf. : AW/PV

25D068**OBJET :****AP/CP- CENTRE VERT-
REVISION N°4**Nombre de conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 9 décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, VÉRET Béatrice, VIARD Philippe, DUPAYAGE Laurence, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, HARO Serge, HAVET Maryline, CHALON Patrick, CAVÉ Michelle, RAUX Christian, VALLET Régine, TALBOT Anne, DELCROIX Marcel, DOUCHÉ Jérôme, CAPEL Cédric, DARRAS Emmanuel, FAFINSKI Caroline, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, ARBINET Ludivine, BEAUJOIS Pauline, MOLIN Christian.

A l'exception de LOISON Sarah, LARDIER Marie, CARLIER Maxime qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à GLEIZES Aurélie, QUANDALLE Philippe, RAVEZ Yannick.

Ainsi que FATOUS Amandine et CADET Valérie, absentes non représentées.

Madame CAVÉ Michelle est élue secrétaire de séance.

QUESTION N° 10 : AP/CP CENTRE VERT- REVISION N°4

Monsieur Philippe VIARD rappelle l'ouverture par délibération du 25 septembre 2023 d'une autorisation de programme et de crédits de paiement sur l'opération de travaux du centre vert.

Il précise qu'il convient d'ajuster à chaque fin d'exercice les crédits de paiement affectés chaque année, de réévaluer le total de l'autorisation du programme (signature d'avenants au marché en cours d'exercice, dépenses imprévues) et de prolonger si besoin la durée du programme.

Le bilan annuel d'exécution de l'AP/CP est annexé à cette délibération, celui-ci présente les réalisations de l'exercice 2025 et les crédits à reprendre en 2026 et 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 26 voix pour et 1 voix contre, décide :

- De réviser les crédits de paiements comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2023 (réalisé)	CP 2024 (Réalisé)	CP 2025 (Réalisé)	CP 2026 (prévisions)	CP 2027 (prévisions)
2/2023	CENTRE VERT	4 070 985€	9 258€	67 859.32 €	55 397.95€	3 200 000€	738 469.73 €

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 15 décembre 2025

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



#Signature#